



39th Annual Conference of
New England Governors and
Eastern Canadian Premiers
St. John's, NL August 30-31, 2015

39^e Conférence annuelle des
gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et
des premiers ministres de l'Est du Canada
St. John's (T.-N.-L.) les 30 et 31 août 2015

RÉSOLUTION 39-2

RÉSOLUTION CONCERNANT L'ACCORD DE PRÉCONTRÔLE ET LE PROJET DE PRÉDÉDOUANEMENT À LA GARE CENTRALE DE MONTRÉAL

Attendu que les gouverneurs et les premiers ministres ont adopté unanimement la résolution no°35-4 en juillet 2011 appelant « leurs responsables gouvernementaux à dédier les ressources de façon à améliorer l'infrastructure ferroviaire dans l'ensemble de la région en vue d'assurer le service continu de transport ferroviaire des passagers Halifax-Montréal et Montréal-New York et d'étendre le service entre Montréal-Boston et Montréal-New Haven, y compris des installations pour le prédédouanement auprès des douanes américaines et pour le dédouanement canadien à la gare Centrale de Montréal; »

Attendu qu'un accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis relatif au précontrôle dans les domaines du transport terrestre, ferroviaire, maritime et aérien a été conclu et signé le 16 mars 2015 et qu'aucun projet précis de précontrôle n'a été formellement ciblé dans l'accord;

Attendu que cet accord constitue un encadrement légal pour la mise en place de services de précontrôle et que, pour être mis en œuvre, il doit maintenant être ratifié par les législateurs canadiens et américains;

Attendu que lorsque l'accord sera en vigueur, les autorités fédérales canadiennes et américaines pourront alors envisager la mise en œuvre d'opération de précontrôle sur de nouveaux sites terrestres, ferroviaires et maritimes et que chacune de ces nouvelles opérations de précontrôle nécessiterait l'approbation préalable des gouvernements canadien et américain;

Attendu que le prédédouanement et le dédouanement à la gare Centrale de Montréal seraient bénéfiques pour toute la région de la Nouvelle-Angleterre et de l'Est du Canada, puisqu'ils amélioreraient la connectivité multimodale en transport entre les États et les provinces et encourageraient le développement économique incluant le développement touristique, dont le tourisme de croisières;

Attendu que l'Agence des services frontaliers du Canada a fait part à Amtrak que le bâtiment actuel, situé à Lacolle et utilisé pour dédouaner les passagers du train effectuant la liaison entre Montréal et New York (Adirondack), ne répond plus aux exigences de la Loi sur les douanes et qu'il devra être modifié en conséquence aux frais de l'exploitant;

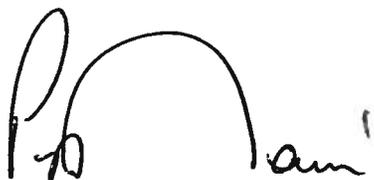
Attendu que l'Agence des services frontaliers du Canada a accepté de différer cette obligation d'Amtrak en attendant les résultats des discussions sur le projet d'aménagement de services douaniers à la gare Centrale de Montréal;

Par conséquent, il est résolu que les gouverneurs et les premiers ministres sont unanimes à inviter les autorités fédérales canadiennes et américaines à ratifier, dans les meilleurs délais, l'accord relatif au précontrôle conclu le 16 mars 2015;

Il est résolu que les gouverneurs et les premiers ministres réitèrent leur appel unanime auprès des autorités fédérales canadiennes et américaines à améliorer l'infrastructure ferroviaire dans l'ensemble de la région en vue d'assurer le service continu de transport ferroviaire des passagers;

Il est aussi résolu que les autorités fédérales canadiennes et américaines fassent du précontrôle américain et du dédouanement canadien à la gare Centrale de Montréal une priorité parmi les projets éventuellement présentés, afin d'assurer la continuité du service du train Adirondack (liaison Montréal-New York) et le retour du train Vermonter à Montréal (liaison Montréal-Washington D.C. desservant des villes du Massachussetts et du Connecticut ainsi que New York).

Adoptée à la 39^e Conférence annuelle des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada, à St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador), le 31 août 2015.



Paul Davis
Premier ministre de Terre-Neuve-et-Labrador
Coprésident



Dannel P. Malloy
Gouverneur du Connecticut
Coprésident